

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ATELIERS 2

Sous-thème : L'éducation pour l'inclusion : politiques du secteur public

Rapporteur : Mme Irmeli Halinen, directrice pour le développement de l'éducation de base et de la petite enfance, Conseil national d'éducation, Finlande, et point focal de la Communauté de pratique (COP) pour les pays nordiques.

Assistante : Mme Lili Ji, BIE

Équipe chargée du rapport sur les ateliers 2 :

M. Godswill Obioma, secrétaire exécutif du Conseil national de recherche et de développement dans l'éducation (NERDC), Nigéria ;

M. Teeluck Bhuwanee, spécialiste des programmes d'enseignement secondaire et technique, Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique, Dakar, Sénégal ;

Mme Susan Nkinyangi, conseillère principale en éducation, Bureau de l'UNESCO à Nairobi, Kenya ;

Mme María Inés Aguerrondo, consultante, Service de la formation, Institut International de planification de l'éducation/UNESCO, Bureau de Buenos Aires, Argentine ;

Mme. Vivian Heung, chef du Centre pour les besoins spéciaux et les études sur l'éducation pour l'inclusion, Hong Kong, Chine ;

M. Paolo Fontani, spécialiste des programmes, Bureau de l'UNESCO à Kingston, Jamaïque ;

M. Min Bahadur Bista, spécialiste des programmes, Bureau de l'UNESCO à Beijing, Chine.

Différentes perspectives

- Les politiques du secteur public qui s'attaquent à la pauvreté, à la marginalité, à l'inégalité et au travail des enfants.
- Mise en œuvre de politiques publiques sur l'éducation pour l'inclusion dans une perspective internationale comparée.
- Interfaces et synergies entre les politiques sur l'inclusion sociale, la protection sociale et l'éducation pour l'inclusion, en se centrant particulièrement sur la réalisation des objectifs de l'EPT.
- Rôle du gouvernement et ses partenariats avec la société civile et le secteur privé pour appliquer les politiques du secteur public à long terme afin d'élargir le concept de l'éducation pour l'inclusion.

Principaux messages

- Les politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion devraient aller de pair avec des politiques sur les services sociaux, la culture, la langue, la santé, etc. L'inclusion n'est pas circonscrite à l'éducation. Elle devrait s'étendre à d'autres politiques.
- Si les politiques du secteur public doivent tenir compte de la responsabilité du gouvernement comme principal prestataire, elles doivent aussi donner aux parents et à la société civile les moyens de jouer leur rôle.

- L'inclusion doit être ancrée dans les droits de l'homme, étayée par une législation adaptée qui admet la diversité dans les secteurs formels et non formels. Il faut travailler simultanément à différents niveaux de l'éducation et garantir une législation bien conçue et des directives politiques nationales sur l'éducation pour l'inclusion, tout en encadrant leur application aux niveaux régional, local et de l'établissement.
- Les politiques sur l'éducation pour l'inclusion ne sont ni statiques ni ponctuelles ; elles doivent être formulées et adoptées par des procédures législatives dans une perspective à long terme et globale. Avancer vers l'éducation pour l'inclusion est une démarche graduelle qui prendra du temps, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ce processus doit être fondé sur une politique solide et cohérente. La voie du progrès pour l'éducation inclusive doit être orientée vers une approche fondée sur les droits et une perspective claire et ferme. L'approche fondée sur les droits doit inclure au moins six principes :
 - la protection sociale ;
 - l'accessibilité, non seulement l'accessibilité physique, mais aussi la sensibilisation sociale ;
 - une prise de décision participative ;
 - le renforcement des capacités ;
 - la sensibilisation
 - l'obligation de rendre des comptes : une obligation à double sens qui concerne l'école et la société.
- Il faut que les politiques reconnaissent que la qualité de l'éducation peut et doit être améliorée par la diversité et le respect des différences. Ces politiques devraient représenter une base qui renforcera la capacité des écoles et des établissements éducatifs à s'adapter à l'éventail des besoins d'apprentissage, des motivations et des styles de tous les apprenants. Elles doivent aussi prévoir une assurance qualité dans les écoles et les établissements éducatifs publics et privés.
- L'inclusion doit être fondée sur l'éducation de base et commencer dès le plus jeune âge, particulièrement alors que le travail des enfants s'étend. Mais nous devons aussi nous préoccuper de la continuité de l'éducation à différents niveaux.
- Le principal obstacle se rapporte souvent aux attitudes plutôt qu'aux ressources. Les politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion nécessitent un large appui et des apports de tous les secteurs de la société : gouvernement, société civile, secteur privé, universités et institutions de recherche, acteurs et partenaires du développement. Ces politiques devraient être formulées au moyen de vastes consultations et la recherche d'un consensus par le dialogue et la participation de plusieurs secteurs et de multiples acteurs. Nous devons aussi mobiliser le réseau de parent à parent, le réseau d'enseignant à enseignant et le réseau d'étudiant à étudiant. Il faut également favoriser une culture du dialogue dans toutes nos sociétés, créant ainsi des partenariats plus nombreux et de meilleure qualité dans la formulation et la mise en œuvre de politiques réactives d'éducation pour l'inclusion.
- Un contrôle local sur le financement de l'éducation est jugé souhaitable, mais il est nécessaire de l'équilibrer avec une politique nationale qui garantira les droits fondamentaux. La question de la concurrence, de la privatisation et de la décentralisation peut être épineuse. Les participants ont évoqué les répercussions de la

mercantilisation de l'éducation et ils ont soulevé des points importants comme la concurrence et le regroupement des élèves selon leurs aptitudes.

- Les politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion doivent engager les ressources requises afin de préparer et de soutenir les enseignants et d'autres professionnels de l'éducation dont l'action est déterminante pour une éducation de qualité. Ces politiques doivent se centrer sur les capacités communes et les similarités cognitives, ainsi que sur des manières réalistes de mesurer les résultats. C'est particulièrement important dans les pays les plus pauvres où les enseignants sont peu nombreux, les classes chargées, les établissements scolaires en petit nombre et les conditions médiocres.
- Il faut admettre que la réduction du risque de catastrophe est un volet capital des systèmes d'inclusion puisque les catastrophes sont une cause première d'exclusion et qu'elles bouleversent le processus éducatif.

Éléments essentiels pour promouvoir l'inclusion au niveau national :

- la législation et les politiques ;
- des systèmes et des structures souples capables de répondre aux besoins des plus vulnérables ;
- une infrastructure adaptée ;
- des curricula qui encouragent les compétences multiples et la diversité ;
- une pédagogie adaptée prévoyant un enseignement et un tutorat « sur mesure » ;
- le perfectionnement professionnel des enseignants ;
- des ressources suffisantes.

La pauvreté, la marginalité, l'inégalité et le travail des enfants, autant de facteurs qui excluent de l'éducation pour l'inclusion

Alors qu'un monde nouveau émerge progressivement de la présente crise économique, l'espoir d'une autre société se dessine comme résultat de notre persévérance face aux nouveaux obstacles et aux terribles dommages qu'une éducation non inclusive peut causer.

Mise en œuvre des politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion dans une perspective internationale comparée

Les politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion doivent respecter et englober les droits de l'homme et la diversité des individus, des groupes et des communautés ; ces politiques constitueront le fondement et la structure de la réponse aux besoins d'apprentissage de tous les apprenants à tous les âges, quel que soit leur race, leur appartenance à un peuple autochtone, leur origine ethnique, linguistique ou religieuse, leur sexe, leur santé ou leur condition économique ou sociale. Les écoles et les établissements éducatifs doivent accueillir tous les apprenants et devenir des lieux où se façonnent les valeurs, le respect, la tolérance et la solidarité.

Interfaces et synergies entre les politiques et l'inclusion sociale, la protection sociale et l'éducation pour l'inclusion

La recherche et la pratique révèlent qu'il n'y a pas de tensions entre l'équité et la qualité ; l'éducation pour l'inclusion ne compromet pas la qualité de l'éducation. Les travaux de recherche concordent pour démontrer que l'inclusion n'a pas de répercussions négatives sur l'apprentissage et que les méthodes d'intervention pour les enfants qui ont des besoins spéciaux sont bénéfiques pour tous les enfants. Les expériences de pays comme la Finlande le prouvent aussi. La recherche a également indiqué que l'enseignant est capital dans l'éducation pour l'inclusion. Pour parvenir à une éducation inclusive de qualité, l'efficacité du travail de l'enseignant se révèle plus importante que d'autres facteurs, tels que la taille de la classe.

Rôle du gouvernement et de ses partenariats avec la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques publiques à long terme pour élargir le concept de l'éducation pour l'inclusion

Les intervenants ont mis en lumière le rôle central de l'État dans la promotion de l'éducation pour l'inclusion. Ils ont indiqué qu'il était important que les gouvernements assument ou conservent leur fonction régulatrice, avec une claire articulation des responsabilités des différents acteurs. Beaucoup de participants se sont déclarés insatisfaits de la tendance actuelle qui consiste à commercialiser les services éducatifs et ils ont souligné que l'éducation est un bien collectif et ne peut donc pas être comparée à un secteur ordinaire de l'économie. Ils ont aussi noté que l'éducation a une mission culturelle fondamentale qui façonne les identités nationales et locales, et ne saurait donc être considérée comme une simple transaction. Les participants ont émis des doutes quant au potentiel de la décentralisation non régulée et la privatisation pour élargir l'accès à l'éducation, en particulier pour les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables. La massification ne garantit pas nécessairement la démocratisation de l'éducation : l'accès ne débouche pas toujours sur la réussite.

Les systèmes d'éducation pour l'inclusion supposent un changement d'orientation qui, s'il doit être dirigé fermement par le gouvernement, appelle une large participation de toutes les parties prenantes, notamment de la société civile et du secteur privé, à tous les stades du processus.

Les politiques du secteur public sur l'éducation pour l'inclusion doivent être mises largement en commun pour créer une société mondiale attachée à l'éducation pour l'inclusion, qui aidera les éducateurs, les écoles et les institutions éducatives à créer des systèmes éducatifs plus satisfaisants dans des sociétés plus intégratrices et plus démocratiques.

L'UNESCO a un rôle de premier plan à jouer pour définir des moyens mieux structurés d'aborder les partenariats entre pays riches et pays pauvres, pour s'acquitter de sa mission de centre d'échange des différents documents et travaux de recherche, afin que l'EPT réponde aux besoins éducatifs de tous, y compris de ceux qui présentent des besoins spéciaux.